



EN BREF...

La stratégie transfrontalière doit traduire en actions le concept de coopération: elle peut se décliner sous différentes formes: d'une logique unilatérale, d'accompagnement du développement économique d'un seul côté de la frontière, vers les opportunités identifiées chez le voisin (stratégie «frontalière», situation de concurrence); à une logique de co-construction (stratégie «transfrontalière», situation de coopération). Ces deux logiques ne sont pas exclusives, la seconde (coopération) étant cependant plus complexe et longue à définir et mettre en œuvre, aussi bien politiquement que techniquement (manque de données objectivant la coopération transfrontalière nécessaire).

Les stratégies régionales d'innovation, plus récentes dans leur définition, sont souvent plus propices à la mise en place de partenariats transfrontaliers: l'innovation est en effet un domaine pointu permettant de plus facilement mettre en réseau, à travers la frontière, laboratoires de recherches, universités et entreprises, valorisant ce type de partenariat pour arriver au transfert technologique. Avant le transfert technologique, l'absence relative de concurrence économique dans la production et commercialisation permet en effet de favoriser la coopération.

Même si une stratégie de développement économique pleinement coopérative n'est pas forcément possible, une stratégie transfrontalière de développement territorial, portant sur les conditions locales du développement économique, est possible et souhaitable sur l'ensemble des frontières françaises. Sur les frontières Nord et Est de la France en particulier, caractérisée par des différentiels de compétitivité et une forte concurrence économique qui rendent la coopération économique complexe, une telle stratégie coopérative de développement territorial est de nature à permettre un jeu gagnant-gagnant au moins sur cette dimension de la coopération.